

AG des SLCD en mode virtuel le 7 décembre 2022

(English version follows)

Présences :

France Filion, SLCD

Sébastien Paquette, CQSU

France Lebel, SLCD

Charles Gaudreau, SERUM

Bruce McKenna, SÉtuE

Isabelle Valois, SERUM

James Newman, AMUSE

Cynthia Mbuya-Bienge, STEP

Amina Smaoui, SÉSUM

Raymond Tchassem, SÉSUM

Membre du personnel :

Patrick Leblanc, AFPC

Invité :

Fabrice Jestin, AFPC

1- Ouverture

P : France, S : Raymond à 12h08

2- Adoption de l'ODJ

P : France, A : Raymond

3- Adoption du PV de la réunion de novembre 2022

P : Isabelle, A : Bruce

4- Présentation de Fabrice Jestin sur les avantages sociaux et le fonds de pension de l'AFPC

À l'AFPC, il y a deux parties à l'assurance :

- Coughlin : aide l'AFPC à négocier avec un assureur pour l'assurance vie et invalidité. Les coûts varient selon le salaire des employés assurés.
- De plus, l'AFPC auto-assure ses employés pour les soins de santé et les soins dentaires. Toutefois, c'est Coughlin qui fait la gestion des réclamations. Les coûts de ces assurances sont fixes.

Il y a 550 membres qui sont présentement couverts par le régime d'assurance de l'AFPC.

Les primes sont pour le groupe. Donc l'AFPC et les Éléments mettent en commun l'expérience de groupe et les primes sont les mêmes pour l'AFPC et les Éléments. Les SLCD seront donc jointes à ce groupe.

C'est aux employeurs, donc les SLCD, que revient l'obligation d'envoyer les perceptions à la source de leurs employés.

Les SLCD peuvent choisir d'offrir ou pas certaines portions du plan d'assurance. Par exemple, une SLCD ne serait pas obligée d'offrir le plan dentaire. Mais il ne sera pas possible de moduler les maximums payables pour les soins de santé.

Pour ce qui concerne l'AFPC, c'est l'employeur qui paie 100% des primes. Dans le cas des SLCD, c'est à vous de négocier avec vos employés, la part qui sera payée par l'employeur et les employés. Il est aussi possible d'offrir l'assurance aux élus des SLCD en autant que le salaire soit payé par la SLCD.

Dès qu'une SLCD est intéressée, ça prendrait 60 jours, afin que Coughlin prépare le portail et soit prêt à recevoir des réclamations. Coughlin va créer une division spécifique pour chaque SLCD afin de traiter les primes qui seront envoyées.

Nous avons un fonds pour les imprévues dans l'auto-assurance. Il est très bien garni. Il est possible d'ailleurs que nous ayons des congés de prime pour quelques mois. Les SLCD auront aussi droit à ces congés de prime, même si elles viennent tout juste de rejoindre le groupe.

Pour les SLCD qui voudront rejoindre le groupe, il sera possible d'organiser une rencontre avec Coughlin afin que les détails financiers soient précisés.

L'AFPC offre aussi un régime de retraite à ses employés :

C'est le CEA qui est l'administrateur. Tous les Éléments y participent aussi à l'exception d'un Éléments. Ce n'est toutefois pas un plan multi-employeur. Le fonds de pension est enregistré en Ontario.

C'est un plan généreux. À 60 ans, il est possible d'avoir une retraite sans pénalité. C'est un plan qui est financé 50-50. Les cotisations totales représentent environ 25% du salaire brut. L'indexation est fixée à 1,6%, mais si le régime va bien, il est possible d'indexer plus. Ça sera le cas cette année. Le régime est capitalisé à 126%.

Il y a 3 comités en place. Mais ultimement, c'est le CEA qui prend les décisions. Il y a un représentant des Éléments, alors, je verrais que les SLCD soient représentées de la même façon.

De 2012 à 2014 l'AFPC a dû faire des cotisations de solvabilité. Les membres de l'AFPC ont aussi mis de côté 25 millions. L'Ontario exige que la solvabilité soit à 85%. Si un déficit survenait, c'est à l'employeur de combler le déficit. Une partie du déficit serait comblé en partie à 25 millions.

Si les étudiants salariés étrangers cotisent au fonds de retraite et que cette personne retourne dans son pays d'origine après quelques années, l'argent resterait dans le plan au nom de l'employé. Toutefois, le plan n'est pas autorisé à payer une rente dans un pays étranger. Alors, à la retraite de ces personnes, l'argent n'est pas perdu. Le plan aurait à payer une somme à la personne.

5- Élections

France Filion annonce qu'elle quittera pour un nouvel emploi. Elle ne pourra plus exercer ses fonctions. Le poste de présidence aux SLCD est donc ouvert.

Appel des candidatures à la présidence des SLCD. Il n'y a pas de candidatures. Le poste sera remis en élection sous peu, possiblement le 19 décembre.

6- Varia

Sébastien prend quelques instants pour remercier et féliciter France Filion pour sa longue implication autant dans sa section locale que pour les SLCD.

Raymond souligne également l'apport de France.

P : France, A : Raymond la levée de l'AG

Fin 13 :30

Notes prises par Patrick Leblanc

SLCD AGM in virtual mode on December 7, 2022

Attendance :

France Fillion, SLCD

Sébastien Paquette, CQSU

France Lebel, SLCD

Charles Gaudreau, SERUM

Bruce McKenna, SÉtuE

Isabelle Valois, SERUM

James Newman, AMUSE

Cynthia Mbuya-Bienge, STEP

Amina Smaoui, SERUM

Raymond Tchassem, SÉSUM

Staff member :

Patrick Leblanc, PSAC

Guest:

Fabrice Jestin, PSAC

1- Opening

P: France, S: Raymond at 12:08 pm

2- Adoption of the agenda

P: France, A: Raymond

3- Adoption of the minutes of the November 2022 meeting

P: Isabelle, A: Bruce

4- Presentation by Fabrice Jestin on PSAC benefits and pension fund

At PSAC, there are two parties to the insurance:

- Coughlin: helps PSAC negotiate with an insurer for life and disability insurance. Costs vary depending on the salary of the insured employees.
- In addition, PSAC self-insures its employees for health and dental care. However, Coughlin manages the claims. The cost of this insurance is fixed.

There are 550 members currently covered by the PSAC insurance plan.

The premiums are for the group. So PSAC and Components are pooling the group experience and the premiums are the same for PSAC and Components. So the SLCDs will be joined to that group.

Employers, i.e. DCLs, are responsible for sending collections to their employees' sources.

DCF can choose whether or not to offer certain portions of the insurance plan. For example, a DCF would not be required to offer the dental plan. But it will not be possible to modulate the maximums payable for health care.

For PSAC, the employer pays 100% of the premiums. In the case of DCF, it is up to you to negotiate with your employees, the share that will be paid by the employer and the employees. It is also possible to offer the insurance to the elected members of the DCL as long as the salary is paid by the DCL.

Once an SLCD is interested, it would take 60 days for Coughlin to prepare the portal and be ready to receive claims. Coughlin will create a specific division for each SLCD to process the premiums that will be sent out.

We have a contingency fund in self-insurance. It is very well stocked. It is possible that we will have premium vacations for a few months. SLCDs will also be entitled to this premium vacation, even if they have just joined the group.

For DCLs who want to join the group, it will be possible to set up a meeting with Coughlin so that the financial details can be worked out.

PSAC also offers a pension plan to its employees:

The AEC is the administrator. All Components participate in this plan with the exception of one Component. However, it is not a multi-employer plan. The pension fund is registered in Ontario.

It's a generous plan. At age 60, you can retire without penalty. It is a 50-50 funded plan. Total contributions are about 25% of gross salary. Indexation is set at 1.6%, but if the plan is doing well, it is possible to index more. This will be the case this year. The plan is 126% funded.

There are 3 committees in place. But ultimately, the AEC makes the decisions. There is a Component representative, so I would see that DCLGs are represented in the same way.

From 2012 to 2014 PSAC had to make solvency contributions. PSAC members also set aside 25 million. Ontario requires that solvency be at 85%. If there is a deficit, it is up to the employer to make up the deficit. Part of the deficit would be made up to \$25 million.

If international student employees contribute to the pension fund and that person returns to their home country after a few years, the money would remain in the plan on behalf of the employee. However, the plan is not allowed to pay an annuity in a foreign country. So when these people retire, the money is not lost. The plan would have to pay an amount to the person.

5- Elections

France Filion announces that she will leave for a new job. She will no longer be able to perform her duties. The position of president of the SLCD is therefore open.

Call for nominations for the SLCD presidency. There are no nominations. The position will be put up for election shortly, possibly on December 19.

6- Miscellaneous

Sébastien took a few moments to thank and congratulate France Filion for her long involvement in her local and in the SLCD.

Raymond also underlines France's contribution.

P: France, A: Raymond adjourned the GA

End 13:30

Notes taken by Patrick Leblanc

Translated with www.DeepL.com/Translator (free version)